



# INFORMATION DES ELEVES – Session 2021 DES COLLEGES ET LYCEES

## OPERATION « MINI-STAGE » D'UNE JOURNEE AU LYCEE

### A - Site de Beaulieu (Route de Tarbes, 32000 AUCH)

Seconde Générale	Permet l'accès sur place à :	Période d'accueil	Jours possibles dans la semaine	Nombre de stagiaires
<b>Option</b> : EATDD (Ecologie - Agronomie - Territoire – Développement Durable)	- <b>Bac Général</b> « Biologie Ecologie, Mathématiques, Physique/Chimie »	1 <sup>er</sup> mars	<b>Vendredi</b> de 08h00 à 17h00	4
	- <b>Bac Technologique</b> Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant	Au 16 avril		au maximum

Enseignement Supérieur : BTSA	Période d'accueil	Jours possibles dans la semaine	Nombre de stagiaires
- Agronomie Productions Végétales (APV) - Développement et Animation des Territoires Ruraux (DATR) - Sciences et Technologies des Aliments (STA)	1 <sup>er</sup> mars Au 16 avril	Fixé au cas par cas	2 max par filière et par session

## Modalités d'Inscription

- 1 L'établissement d'origine doit vérifier la disponibilité pour la journée de stage choisie en prenant contact avec :  
M. BONELLI-LASPORTES Michael, (Vie Scolaire) [michael.bonelli-lasportes@educagri.fr](mailto:michael.bonelli-lasportes@educagri.fr)
- 2 Une convention lui sera adressée en suivant.

### B - Site de Lavacant (Route de Lavacant, 32550 PAVIE)

Seconde Professionnelle	Permet l'accès sur place à :	Période d'accueil	Jours possibles dans la semaine	Nombre de stagiaires
	<b>Bacs Professionnels</b> - Bio Industries de Transformation - Laboratoire Contrôle Qualité - Services Aux Personnes et Aux Territoires	1 <sup>er</sup> mars	<b>Mardi, Jeudi ou Vendredi</b>  de 8h00 à 17h30	4 au maximum
		Au		
		16 avril		

## Modalités d'Inscription

- 1 L'établissement d'origine doit vérifier la disponibilité pour la journée de stage choisie en prenant contact avec :  
M. BONELLI-LASPORTES Michael, (Vie Scolaire) [michael.bonelli-lasportes@educagri.fr](mailto:michael.bonelli-lasportes@educagri.fr)
- 2 Une convention lui sera adressée en suivant.

### Remarques

➡ Le déjeuner et le goûter sont pris par les stagiaires dans l'établissement, les frais correspondants sont pris en charge par le LEGTA d'AUCH Beaulieu-Lavacant.

➡ L'établissement d'origine doit s'assurer que le stagiaire est autorisé par sa famille et couvert par une assurance suffisante. Une convention sera signée entre le collège et l'établissement.